



ACTIVITÉ SPORTIVE

TIR

FICHE ELABOREE EN COLLABORATION
AVEC LA FEDERATION FRANCAISE DE TIR

Avertissement : toutes les activités présentées dans cette « fiche fédération » doivent se pratiquer dans le respect des directives gouvernementales rappelées dans la « fiche de recommandations générales » figurant en introduction de ce guide. Ces deux fiches sont indissociables et leur lecture successive absolument nécessaire.

RYTHME DE REPRISE DES ACTIVITÉS ENVISAGÉ :

- La reprise des activités pour la FF Tir est prévue uniquement sur ses stands extérieurs à partir du
. LUNDI 18 MAI.
- La reprise se fera de façon progressive en fonction de la capacité des associations à mettre en place les accès aux sites de pratique dans le respect des gestes barrières.
- Tous les stands « indoor » resteront fermés et interdits à la pratique jusqu'à nouvel ordre.

LES PUBLICS CONCERNÉS :

- Potentiellement tous les licenciés avec les restrictions qui s'imposent pour les personnes dont l'état de santé les rend vulnérables au Covid-19.

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- Toutes les épreuves de tir dont la Fédération Française de Tir à la délégation seront autorisées à partir du 18 mai sur les stands extérieurs.
- Il est à préciser que les stands de tir classiques à 25/50/100/200 et 300 mètres sont considérés comme des installations ouvertes permettant la pratique.
- A contrario, les stands 10/25/50 mètres « indoor » restent fermés jusqu'à nouvel ordre.

LES AMÉNAGEMENTS DE LA PRATIQUE IMPOSÉS PAR LE CONTEXTE SANITAIRE

(formes d'activités et/ou cadre de pratique) :

- **Respect strict des gestes barrières avant/pendant et après la pratique ;**
- **Préconisation du port du masque pour les circulations jusqu'aux lignes de tir ;**
- **Utilisation d'une ligne de tir sur trois sur l'ensemble des stands extérieurs afin de garantir une distanciation individuelle de 4m² par personne ;**
- **10 personnes maxima sont autorisées simultanément sur le même stand pratiquant à la même distance de tir**
- **Maintien de la fermeture de l'ensemble des « club house » ou lieux de convivialité ;**
- **Fermeture des vestiaires.**



LES ARQUEBUSIERS DES ISLES DE MARENNES

17600 - ST SORNIN

Les mesures sanitaires devront être respectées.

Les pas de tir sont balisés, le nombre de tireurs est limité à :

- 17 mètres **1** poste
- 25 mètres **4** postes + 1 poste pour les gongs
- 50 mètres **4** postes
- 100 mètres **3** postes
- 200 mètres **1** poste

CONTREVILLIERS Jackie
Président des A.I.M.

